



## Crise du Coronavirus Covid-19 AEFE - réunion du 16 mars 2020 Les interventions du Sgen-CFDT

**Question :** l'AEFE peut-elle donner la réassurance des paiements des salaires, même en cas de fermeture d'établissement :

- Dans les EGD pour les détachés et les personnels recrutés locaux
- Dans les conventionnés pour les détachés et les personnels recrutés locaux
- Dans les établissements partenaires quels qu'ils soient : en effet, 2500 enseignants de l'EN sont détachés directs et à notre connaissance pas de communication de la DGRH les concernant.

**Réponse :** L'AEFE a donné instruction aux EGD d'honorer les paies de tous les contrats. Il ne lui a pas été donné à connaître de défaut de paiement des recrutés locaux exerçant dans les établissements conventionnés.

L'AEFE méconnaît la situation des agents détachés directs.

Le Sgen-CFDT interviendra directement auprès de la direction sur toutes les situations qui pourraient survenir.

Nous contacter : [etranger@sgen.cfdt.fr](mailto:etranger@sgen.cfdt.fr)

---

**Question :** des invitations à se présenter dans les établissements ont été signalées :

- En particulier, quand des personnels pensent, compte-tenu de leur expérience que toute réunion devrait être interdite, le Sgen-CFDT conseille, si les consignes ne sont pas respectées – et notre position se renforce face à la réalité de la difficulté à respecter les consignes en France même – d'exercer leur droit de retrait. Quelles sont les consignes données aux ambassadeurs ?
- Pour les collègues de santé fragile ou avec une personne fragile dans leur entourage, le Sgen-CFDT demande qu'une ASA puisse leur être systématiquement établie, comme cela est fait pour les personnels des services centraux.

**Réponse :** Dans tous les cas, les situations sont gérées avec humanité. Les autorisations spéciales d'absence (ASA) étant compliquées à gérer, un message a été adressé aux chef-fe-s d'établissement pour autoriser des ASA collectives en cas de fermeture d'établissement.

---

**Question :** En cas d'impossibilité de retour dans le pays d'exercice, la possibilité d'exercer le télétravail à grande distance est-elle validée ?

**Réponse :** Cette possibilité est validée, des agent-es sont dans cette situation. Ces agents sont couverts par un ordre de mission sans frais.



## Crise du Coronavirus Covid-19 AEFE - réunion du 16 mars 2020 Les interventions du Sgen-CFDT

---

**Question : Le Sgen-CFDT demande le maintien des groupes de travail et la tenue et d'instances comme le CHSCT avec suffisamment de connexions pour les visioconférences. Est-ce envisageable ?**

**Réponse :** L'AEFE ne l'envisage pas pour le moment pour des raisons techniques. La possibilité de se réunir à plus de trois pourra être envisagée en audio si les personnels sont confinés. Le dialogue social avec les organisations syndicales se poursuivra en audio.

---

**Question : Les collègues mis en quatorzaine devront-ils être en télétravail tandis qu'ils peuvent être mis en difficulté pour se connecter**

**Réponse :** les quatorzaines ne sont pas des congés maladie. Les collègues doivent travailler dans des conditions correctes ou être en arrêt maladie.

---

**Question : Que faire lorsque des problèmes de connexion sont rencontrés ? Même avec la fibre, des problèmes de connexion sont signalés. A-t-on un bilan par pays pour connaître les taux de réussite de connexions.**

**Réponse :** L'AEFE ne répond pas à la première question. Elle ne dispose pas du nombre de connexions par pays.

---

**Question : Le CNED possède très peu de ressources pour les bacs professionnels ou technologiques. Le Service Pédagogique peut-il pallier les carences ?**

**Réponse :** L'AEFE prend note et fera le nécessaire. Le service pédagogique apportera une réponse.